

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2024 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire
Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
M. PADRIXE Adjoint,
Mmes HERTER, KOEPEL, MULLER, SCHMITT
MM. HUMBERT, KNIPPER, ROGER, RUFF, WITTMAN

Absence excusée avec procuration : 4

Mme DEHLINGER Sylvette pour Mme SCHMITT
Mme STEINER pour Mme KOEPEL
M. BUHA pour M. RUFF
M. PEISSEL-SARAGOZA pour M. ROGER

Absence excusée : 1

M. GILGER

Absence non excusée : 1

Mme KRAU

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Comptes de gestion (délibération n°2024-10)
3. Comptes administratifs (délibération n°2024-11)
4. Affectation des résultats (délibération n°2024-12)
5. Vote des taux des taxes locales 2024 (délibération n°2024-13)
6. Remboursement de la facture d'entretien des plates-formes de la MSP (délibération n°2024-14)
7. Accord pour les travaux au pont de l'écluse (délibération n°2024-15)
8. Accord pour l'emploi de Mme Greff pour la société SRE rue de la Gare (délibération n°2024-16)
9. Demande de subvention à l'Agence du Sport pour la réalisation du City-Stade (délibération n°2024-17)
10. Demande de subvention à la région Grand-Est pour la réalisation du City-Stade (délibération n°2024-18)
11. Achat de trois récupérateurs d'eau et demande de subvention à l'Agence de l'Eau (délibération n°2024-19)
12. Contrat de maintenance des pompes à chaleur de la MSP avec la société SRE (délibération n°2024-20)
13. Zone d'accélération des énergies renouvelables (délibération n°2024-21)
14. Accord pour la création de postes d'employés communaux techniques (délibération n°2024-22)
15. Accord pour l'embauche de saisonniers cet été (délibération n°2024-23)
16. Accord pour la rénovation d'une partie du chemin d'accès au Kissfeld (délibération n°2024-24)
17. Remboursement de 59,90€ pour l'achat de fleurs en plastique à Mme Orditz (délibération n°2024-25)
18. Prime de stage (délibération n°2024-26)
19. Subvention pour la Croix Rouge (délibération n°2024-27)
20. Subvention pour les voyages scolaires (délibération n°2024-28)
21. Subvention pour les Restos du Cœur (délibération n°2024-29)
22. Subvention pour l'association Arham (Aide aux handicapés moteurs) (délibération n°2024-30)
23. Accord pour l'étude d'implantation de nouvelles éoliennes (délibération n°2024-31)
24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
25. Ventes terrains Woog : rectification surface (délibération n°2024-32)
26. Infos diverses

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Maité HERTER.

2. Comptes de gestion (délibération n°2024-10)

M. le Maire invite M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, à présenter et commenter le document des comptes de gestion 2023 proposé par M. le trésorier et en vue d'obtenir le quitus de sa gestion.

Comptes de gestion

Budget assainissement				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice
<i>Investissement</i>	225.834,69	0,00	25.211,79	251.046,48
<i>Fonctionnement</i>	401.314,92	0,00	- 54.860,18	346.454,74
TOTAL	627.149,61	0,00	- 29.648,39	597.501,22

Budget logement seniors				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice
<i>Investissement</i>	-31.025,15	0,00	-294,39	-31.319,54
<i>Fonctionnement</i>	242.333,08	31.025,15	80.268,67	291.576,60
TOTAL	211.307,93	31.025,15	79.974,28	260.257,06

Budget Centre Aéré				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice
<i>Investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Fonctionnement</i>	53.783,99	0,00	6.917,21	60.701,20
TOTAL	53.783,99	0,00	6.917,21	60.701,20

Budget 6 logements				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice
<i>Investissement</i>	-15.629,40	0,00	117,43	-15.511,97
<i>Fonctionnement</i>	253.825,07	15.629,40	37.910,63	276.106,30
TOTAL	238.195,67	15.629,40	38.028,06	260.594,33

Budget Résidence les Mésanges				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice
<i>Investissement</i>	336,37	0,00	720,44	1.056,81
<i>Fonctionnement</i>	152.313,64	0,00	26.695,80	179.009,44
TOTAL	152.650,01	0,00	27.416,24	180.066,25

Budget commune				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice
<i>Investissement</i>	-	0,00	216.066,40	-288.051,35
	504.117,75			
<i>Fonctionnement</i>	1.244.138,12	684.117,75	672.248,16	1.232.268,53
TOTAL	740.020,37	684.117,75	888.314,56	944.217,18

Budget MSP				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	-936.580,40	0,00	41.624,29	-894.956,11
Fonctionnement	70.306,63	70.306,63	79.104,56	79.104,56
TOTAL	-866.273,77	70.306,63	120.728,85	-815.851,55

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des recettes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les bilans le montant de chacun des soldes figurant à la clôture de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2023.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que les comptes de gestion pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité.

3. Comptes administratifs (délibération n°2024-11)

M. le Maire donne la parole à M. PADRIXE, Adjoint, qui présente l'analyse des différents comptes administratifs de 2023.

A la fin de la présentation, aucune question n'étant posée, M. le Maire quitte la salle.

Mme SEBAA, Adjointe, met alors au vote à main levée les différents budgets les uns après les autres comme suit :

Budget assainissement

Budget Assainissement			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	142.094,97 €	87.234,79 €	- 54.860,18 €
Investissement	75.420,30 €	100.632,09 €	25.211,79 €

Budget 6 logements

Budget 6 logements			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	2.634,73 €	40.545,36 €	37.910,63 €
Investissement	16.611,97 €	16.729,40 €	117,43 €

Budget centre aéré

Budget centre aéré			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	13.015,03 €	19.932,24 €	6.917,21 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget logements seniors

Budget logements seniors			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	3.389,92 €	83.658,59 €	80.268,67 €
Investissement	32.200,73 €	31.906,34 €	- 294,39 €

Budget Résidence « Les Mésanges »

Budget Résidence les Mésanges			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	0,00 €	26.695,80 €	26.695,80 €
Investissement	700,91 €	1.421,35 €	720,44 €

Budget commune

Budget commune			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1.187.479,93 €	1.859.728,09 €	672.248,16 €
Investissement	671.109,39 €	887.175,79 €	216.066,40 €

Budget MSP

Budget MSP			
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	3.974,22 €	83.078,78 €	79.104,56 €
Investissement	28.682,34 €	70.306,63 €	41.624,29 €

L'ensemble des comptes administratifs de 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
M. le Maire est réintroduit en séance et remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été témoignée.

4. Affectation des résultats (délibération n°2024-12)

M. PADRIXE, Adjoint, explique les affectations des résultats des différents budgets. Comme aucune remarque n'est signifiée, M. le Maire propose l'adoption de ces affectations.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les affectations des résultats suivantes :

Budget Commune :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-504.117,75		216.066,40	385.300,00	-385.300,00	-288.051,35
FONCT	1.244.138,12	684.117,75	672.248,16			1.232.268,53

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1.232.268,53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	673.351,35 € (288.051,35+385.300,00)
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	558.917,18 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Assainissement :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	225.834,69		25.211,79			251.046,48
FONCT	401.314,92		-			346.454,74
			54.860,18			

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	346.454,74 €
---	--------------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	346.454,74 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Logements sociaux :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-15.629,40		117,43			-15.511,97
FONCT	253.825,07	15.629,40	37.910,63			276.106,30

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	276.106,30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	15.511,97€ 260.594,33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Logements seniors :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-31.025,15		-294,39			-31.319,54
FONCT	242.333,08	31.025,15	80.268,67			291.576,60

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	291.576,60 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	31.319,54 € 260.257,06 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Centre aéré :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	0,00		0,00			0,00
FONCT	53.783,99		6.917,21			60.701,20

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	60.701,20 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne	60.701,20 €

002) Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Résidence les Mésanges :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	336,37		720,44			1.056,81
FONCT	152.313,64		26.695,80			179.009,44

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	179.009,44€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	179.009,44€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget MSP :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER RECETTES 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES (SANS RAR)
INVEST	-936.580,40		41.624,29			-894.956,11
FONCT	70.306,63	70.306,63	79.104,56			79.104,56

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	79.104,56€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	79.104,56€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	894.956,11 €

5. Vote des taux des taxes locales 2024 (délibération n°2024-13)

Le Conseil Municipal avait fixé les taux d'impôts à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 21,57%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 49,93%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 18,34%
- Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,76%

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024.

6. Remboursement de la facture d'entretien des plates-formes de la MSP (délibération n°2024-14)

M. PADRIXE, Adjoint, présente au conseil municipal la facture d'entretien des plates-formes de la MSP établie par la société AEF pour un montant de 398,08€ TTC. M. le Maire demande que cette facture soit remboursée à la commune par la MSP.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce remboursement.

7. Accord pour les travaux au pont de l'écluse (délibération n°2024-15)

M. le Maire propose au conseil municipal de refaire la partie de la chaussée dont l'enrobé est en mauvais état avec des infiltrations d'eau et qui se situe côté village au niveau du pont de l'écluse. Pour ce faire, la chaussée sera décaissée et une épaisseur de béton de 20cm sera ensuite injectée dans les fissures. Le pont sera par conséquent coupé à la circulation pour environ un mois. Les travaux démarreront vraisemblablement après Pâques.

M. le Maire demande au conseil municipal son accord pour réaliser ces travaux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8. Accord pour l'emploi de Mme Greff pour la société SRE rue de la Gare (délibération n°2024-16)

M. le Maire demande au conseil municipal son accord pour employer Mme Greff pour la société SRE rue de la gare afin d'assurer des heures de nettoyage des bureaux à raison d'1 heure 1 fois par semaine pour un montant de 30€ par heure. Cette prestation sera facturée 1 fois par mois à la société SRE.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9. Demande de subvention à l'Agence du Sport pour la réalisation du City-Stade

(délibération n°2024-17)

M. PADRIXE, Adjoint, requiert l'accord du conseil municipal pour demander la subvention à l'Agence du Sport pour la réalisation du City-Stade.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

10. Demande de subvention à la région Grand-Est pour la réalisation du City-Stade

(délibération n°2024-18)

M. PADRIXE, Adjoint, requiert l'accord du conseil municipal pour demander la subvention à la Région Grand-Est pour la réalisation du City-Stade.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

11. Achat de trois récupérateurs d'eau et demande de subvention à l'Agence de l'Eau

(délibération n°2024-19)

M. le Maire informe le conseil municipal du projet d'acheter 3 récupérateurs d'eau de pluie, 2 pour les cimetières et 1 pour l'atelier, pour un montant de 2412,10€ HT et requiert l'accord du conseil pour demander la subvention à l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

12. Contrat de maintenance des pompes à chaleur de la MSP avec la société SRE

(délibération n°2024-20)

M. le Maire présente au conseil municipal le contrat de maintenance des pompes à chaleur de la MSP avec la société SRE pour un montant de 4600€ HT et demande que ce montant soit remboursé à la commune par la MSP.

Le conseil municipal approuve ce contrat et donne son accord pour le remboursement à l'unanimité.

13. Zone d'accélération des énergies renouvelables (délibération n°2024-21)

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le conseil municipal s'est réuni le 18 décembre 2023 et a identifié des zones d'accélération, l'une en éolien et la seconde en solaire photovoltaïque, et il demande qu'il soit délibéré comme suit :

Objet : Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le 18 mars 2024 à 20h, le conseil municipal de la commune de Herbitzheim, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Kuffler Michel afin de délibérer sur les zones d'accélération proposées par la commune sur son territoire.

Membres présents : Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes, M. PADRIXE Adjoint, Mmes HERTER, KOEPEL, MULLER, SCHMITT MM. HUMBERT, KNIPPER, ROGER, RUFF, WITTMAN

Membres absents : Mme DEHLINGER, Mme STEINER, M. BUHA, M. PEISSEL-SARAGOZA, M. GILGER, Mme KRAU

Mme ORDITZ Delphine a été désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 1er au 15 décembre 2023 selon les modalités suivantes : sur le site internet de la commune de Herbitzheim et sur Panneau Pocket.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Energie éolienne – Section A parcelles cadastrées n°13,14,18,19,20,21,22 – 34 hectares
- Energie éolienne – Section A et 14 parcelles cadastrées n°17,18,19,24,25,26 – 17 hectares
- Energie éolienne – Section A et 16 parcelles cadastrées n°12,13,14,15,22,23,24,95,103,122,126,127,128 – 8 hectares
- Energie solaire photovoltaïque – Section 9 parcelles cadastrées n°3,4,109,111,113,116,118 – 43 hectares

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oui l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la sous-préfète, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Bas-Rhin, ainsi qu'à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue.

**à Herbitzheim, le 18 mars 2024, le registre dûment signé, pour copie conforme,
le maire Michel KUFFLER**

14. Accord pour la création de postes d'employés communaux techniques (délibération n°2024-22)

M. le Maire demande au conseil municipal son accord pour la création de 2 postes d'employés communaux techniques comme suit :

- un poste de conducteur d'engin avec un contrat à durée indéterminée et une période d'essai de 1 mois
- un poste d'électricien à mi-temps avec un contrat à durée indéterminée

Le conseil municipal donne son accord pour la création de ces postes à l'unanimité.

15. Accord pour l'embauche de saisonniers cet été (délibération n°2024-23)

M. le Maire fait part de son souhait d'embaucher des saisonniers pour cet été.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

16. Accord pour la rénovation d'une partie du chemin d'accès au Kissfeld (délibération n°2024-24)

M. le Maire fait part de son projet de rénovation d'une partie du chemin d'accès au Kissfeld par la pose de pavés de 12cm d'épaisseur sur 200 ou 300m. Cette rénovation sera notamment réalisée par les saisonniers.

Le conseil municipal donne son accord pour cette rénovation à l'unanimité.

17. Remboursement de 59,90€ pour l'achat de fleurs en plastique à Mme Orditz (délibération n°2024-25)

Dans le cadre de l'embellissement du village pour les fêtes de Pâques, Mme ORDITZ, Adjointe, a fait l'achat de fleurs en plastique pour un montant de 59,90€. M. le Maire demande au conseil municipal que ce montant lui soit remboursé.

Le conseil municipal approuve ce remboursement à l'unanimité.

18. Prime de stage (délibération n°2024-26)

M. le Maire informe le conseil municipal que Lise Mathias a effectué un stage de 35 heures sur 3 semaines en mairie. Il propose qu'une prime de stage de 30€ par semaine, soit un montant total de 90€, lui soit versée.

Le conseil municipal approuve cette prime à l'unanimité.

19. Subvention pour la Croix Rouge (délibération n°2024-27)

Mme SEBAA, Adjointe, présente aux conseillers la demande de la Croix Rouge pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2024. M. le Maire propose de verser un montant de 100€.

Le conseil approuve à l'unanimité ce versement.

20. Subvention pour les voyages scolaires (délibération n°2024-28)

Mme SEBAA, Adjointe, informe le conseil municipal de demandes de subvention pour les voyages scolaires comme suit :

- une demande de participation financière de la part du collège Pierre Claude de Sarre Union dans le cadre du séjour d'intégration des 6e à Mittersheim les 21-22 et 25-26 septembre 2023 soit 2 jours pour 13 enfants :

BOUR Lily / DANGIN Emilie / DELLINGER Léa / ERNY Clémence / LAURAIN Nathan / MEYER Mathilde / MULLER Jules / OBERTREIS Victor / PIRO Maëlle / RISSER-POIROT Maëlys / RUHLMANN Clémence / SERRA-THOMAS Amélia / WITTMANN Eliot

- une demande de participation financière de la part du collège Pierre Claude de Sarre Union dans le cadre du séjour au ski à Valloire du 7 au 12 janvier 2024 soit 6 jours pour 13 enfants :

BOILEY Clémence / BRACCO Alessio / DILLESEGER Lorenzo / GREFF Lindsay / GRUN Nathanaël / HURST Léo / LAETZIG BIRKENSTOCK Lucille / PERUSICH Loris / RIFF Chloé / ROHR Ornella / SCHITTER Loïc / SCHORP Martin / VAN BELLE Lee Lou

- une demande de subvention de la part du lycée Georges Imbert de Sarre Union dans le cadre d'une sortie à Briançon du 6 au 10 juin 2023 pour 5 élèves :

BLANCHARD Mathieu / HERTZOG Adam / ORDITZ Mathias / PADRIXE Benjamin / SCHORP Tom

M. le Maire propose de verser une subvention de 50€ par enfant soit un total de 1550€ et précise que dorénavant ces demandes de subvention devront se faire avant le départ pour les sorties ou voyages organisés.

Le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire à l'unanimité.

21. Subvention pour les Restos du Cœur (délibération n°2024-29)

Mme SEBAA, Adjointe, présente aux conseillers la demande des Restos du Cœur pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2024. M. le Maire propose de verser un montant de 100€.

Le conseil approuve à l'unanimité ce versement.

22. Subvention pour l'association Arham (Aide aux handicapés moteurs) (délibération n°2024-30)

Mme SEBAA, Adjointe, présente aux conseillers la demande de l'association Arham pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2024. M. le Maire propose de verser un montant de 100€.

Le conseil approuve à l'unanimité ce versement.

23. Accord pour l'étude d'implantation de nouvelles éoliennes (délibération n°2024-31)

M. le Maire demande au conseil municipal son accord pour l'étude d'implantation de nouvelles éoliennes qui sera effectuée par la société Ostwind et propose de délibérer comme suit :

COMMUNE DE HERBITZHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20h, le Conseil municipal de Herbitzheim dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel Kuffler, Maire de la commune.

Membre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Représenté(s) : 4

Absent(s) excusé(s) : 2

Date de convocation : 18 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ Delphine

OBJET : Etudes de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal

Compte tenu de la note explicative de synthèse reçue par les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société OSTWIND envisage d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Pour étudier de manière générale la possibilité d'implanter un parc éolien sur le secteur envisagé, la société OSTWIND doit être autorisée à réaliser une étude de faisabilité (évaluation du gisement éolien, identification et rencontre des propriétaires fonciers, signature des accords...).

Le Conseil municipal, après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité et 5 abstentions : Mme Muller et MM. Buha, Peissel-Saragoza, Roger et Ruff,

Se déclare être favorable à la réalisation d'un parc éolien sur son territoire ;

Se prononce favorablement pour la réalisation des études de faisabilité précitées sur le territoire de la commune et engage la société OSTWIND à réaliser les démarches permettant la réalisation des projets (observations de terrain, études des règles d'urbanisme...) en vue de l'élaboration des dossiers de demandes d'autorisation environnementale (éolien) et de permis de construire leur dépôt ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'implantation du parc éolien et à signer tous les documents et conventions précisant ces points.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M. PADRIXE, Adjoint, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

25. Ventes terrains Woog : rectification surface (délibération n°2024-32)

Ce point annule et remplace les délibérations n°2023-72 et n°2023-89 prises lors des conseils du 27 octobre 2023 et du 18 décembre 2023 en raison d'une erreur dans les surfaces des terrains.

M. le Maire propose au conseil municipal la vente des terrains de la 3e tranche du lotissement WOOG comme suit :

- à M. et Mme FERRE : le lot n° 11 section 2 parcelle 414 d'une superficie de 4 ares 03 pour un montant de 4600€ l'are soit un total de 18.538€ TTC.


- à la SCI les Cigognes : le lot n°12 section 2 parcelle 415 d'une superficie de 4 ares 09 pour un montant de 4600€ l'are soit un total de 18.814€ TTC.

- à la SCI Juto : les lots 1,2,3 et 4 section 2 parcelles 404, 405, 406 et 407 ayant respectivement pour superficie 2 ares 98, 2 ares 21, 2 ares 08 et 2 ares 45 soit un total de 9 ares 72 pour un montant de 4600€ l'are soit un total de 44.712€ TTC.

Le conseil municipal approuve ces ventes de terrains à l'unanimité.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 20 mars 2024

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		La secrétaire : Mme ORDITZ	
-----------------------	--	-------------------------------	--

